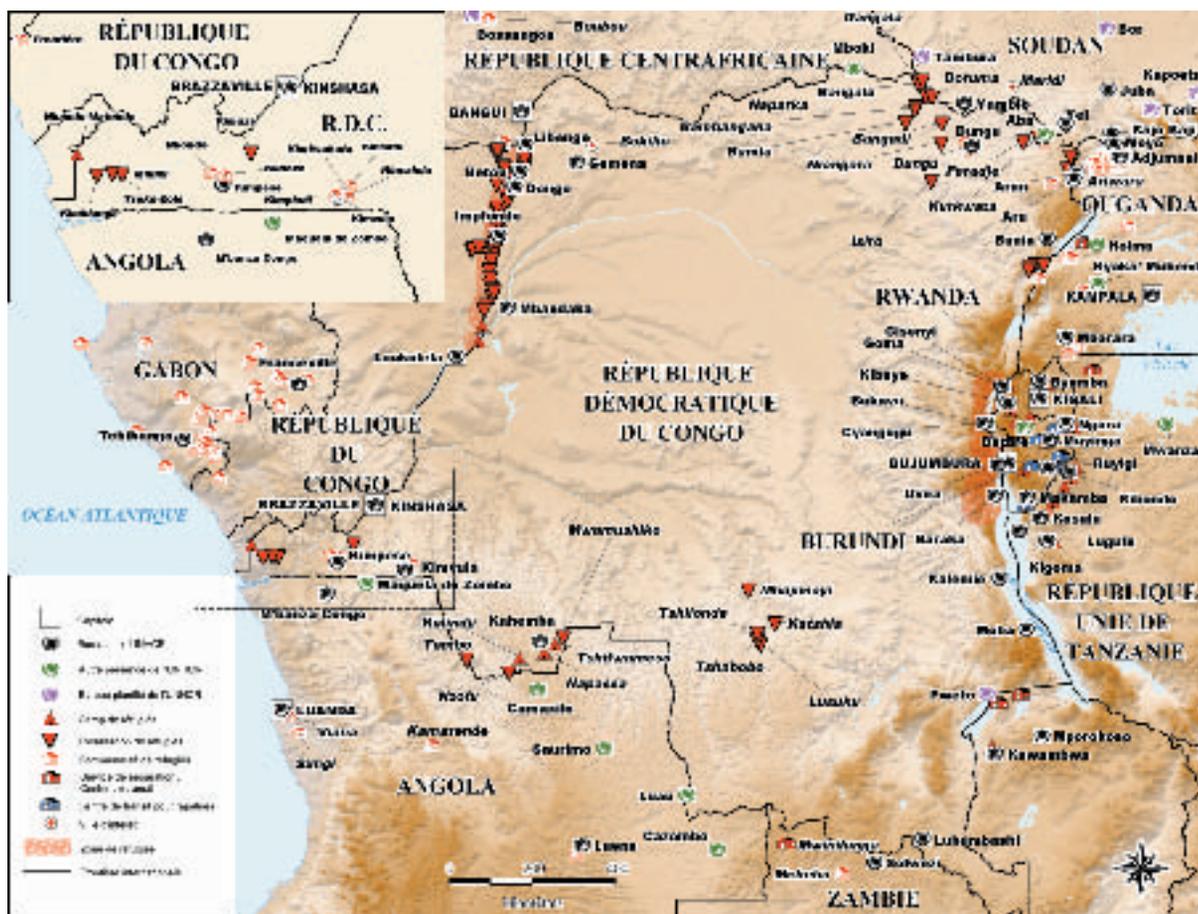


République démocratique du Congo



Objectifs principaux

- Faciliter le rapatriement des réfugiés congolais dans les zones jugées aptes à accueillir des mouvements de retour organisés ; aider les rapatriés spontanés à leur arrivée et assurer la réinsertion durable de toutes les populations de retour (précédemment réfugiées ou déplacées à l'intérieur du pays) en dispensant une assistance à la réintégration initiale, axée sur les communautés et tenant compte des risques de conflits.
- Renforcer les capacités des institutions nationales et des organisations de la société civile menant une action en faveur des réfugiés et aider le Gouvernement à mettre au point un cadre national apte à favoriser la réintégration durable des rapatriés.
- Organiser et faciliter le rapatriement des réfugiés angolais, burundais, soudanais et rwandais et prodiguer une aide susceptible de favoriser l'autosuffisance ou l'intégration sur place des réfugiés qui ne regagneront pas leur pays d'origine.

- Sensibiliser les réfugiés et les rapatriés à la problématique de la violence sexuelle et sexiste et aux dangers du VIH/SIDA et prendre des mesures de prévention.
- Appuyer la régénération du milieu naturel dans les camps de réfugiés et dans d'autres lieux précédemment occupés par des réfugiés.

Chiffres prévisionnels		
Population	Janv. 2006	Déc. 2006
Angola (réfugiés)	90 000	53 000
Rapatriés	63 500	123 300
Rwanda (réfugiés)	50 000	40 000
Autres réfugiés	40 000	35 000
Soudan (réfugiés)	13 520	3 520
Demandeurs d'asile	150	100
Total	257 170	254 920

Note : en outre, environ 400 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays ont regagné leur localité d'origine et ont besoin d'une protection et d'une assistance.

Total des besoins : 72 882 298 dollars E.U.



Brigitte Demba, qui est rentrée en 2005, fait la toilette de sa petite fille devant sa maison, au village de Mawuya. UNHCR / J. Ose

Contexte

Faits nouveaux

Le processus de transition en cours en RDC entre dans sa phase finale, puisque les élections destinées à doter le pays d'un gouvernement permanent sont en vue. Le scrutin, initialement fixé au mois de juin 2005, a néanmoins été reporté au premier semestre 2006, de sorte que le processus de transition a été prolongé. Cette période de transition avait été instituée en 2002 par les accords de Sun City, qui ont abouti, avec d'autres accords, à la formation d'un Gouvernement de transition, réunissant la quasi-totalité des belligérants congolais. En juin 2005, l'inscription des électeurs désirant participer au prochain scrutin a débuté dans plusieurs provinces, dont certaines accueillent des réfugiés (Bas-Congo) ou des rapatriés (Sud-Kivu). L'UNHCR a observé que le processus électoral s'était accompagné d'une augmentation du nombre de rapatriements, car nombre de réfugiés souhaitent participer au prochain scrutin.

Grâce à l'adoption de lois très importantes, le pays a considérablement progressé en direction de l'instauration de l'État de droit. Le Parlement a adopté le projet de constitution, qui doit être soumis à un référendum populaire à la fin de l'année 2005. La loi sur la nationalité adoptée en novembre 2004 a

contribué, dans des proportions non négligeables, à créer un environnement propice au rapatriement et à la bonne réintégration des réfugiés, notamment dans les régions orientales de la RDC. La loi d'amnistie n'a hélas pas été votée car le débat sur ce thème a donné lieu à des questions complexes et aptes à susciter des polémiques.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies en RDC (MONUC), déployée en 1999, contribue depuis lors au maintien de la paix dans le pays (en collaboration avec l'armée nationale). En 2005, le Conseil de sécurité a autorisé un renforcement des contingents de la MONUC, qui sont passés de 5 900 à plus de 16 500 hommes, et a élevé le plafond des effectifs de la police militaire, ce qui a permis de déployer des troupes supplémentaires à l'est de la RDC. La MONUC est autorisée à recourir à tous les moyens nécessaires pour ramener la paix et, de fait, la sécurisation de cette région troublée a considérablement progressé depuis la fin du mois de mars 2005.

Contraintes

La campagne électorale de l'année 2006 se déroulera sans doute dans un contexte très tendu. Certains sujets, comme le rapatriement des réfugiés en RDC, risquent d'être politisés et différentes questions humanitaires pourraient servir d'enjeux dans le débat électoral. Au milieu du mois d'octobre 2005, suite à l'inscription des électeurs dans neuf des

onze provinces congolaises, la Commission électorale indépendante estimait que plus de 15 000 personnes, sur 26 000 électeurs potentiels, s'étaient inscrites sur les listes. L'inscription a été plus lente que prévu, en particulier dans les zones rurales, et le processus électoral pourrait s'en trouver encore retardé.

La situation sécuritaire s'est améliorée dans de nombreuses régions de la RDC, bien que des poches d'insécurité subsistent. Les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu sont toujours troublées par les activités du Front démocratique pour la libération du Rwanda (FDLR), une milice rwandaise rebelle, et par les menées de certains éléments de la milice mayi-mayi, qui n'ont pas encore été intégrés à l'armée nationale. Dans la province de l'Équateur et en particulier dans la région d'Imese/Buburu, les populations se plaignent d'actes de harcèlement commis par les militaires. Enfin, la région de l'Ituri est toujours victime des agissements de plusieurs milices locales, bien que le programme de désarmement ait considérablement progressé.

Le meurtre de neuf soldats de la paix de la MONUC, commis dans la région de l'Ituri en février 2005, est l'incident le plus violent survenu depuis l'institution de la mission en 1999. Autorisée par son mandat à prendre des initiatives énergiques pour renforcer la paix, la MONUC a riposté en lançant des opérations de bouclage et de ratissage contre les milices, dans l'Ituri mais aussi dans les deux Kivu pour lutter contre le FDLR. Ces opérations contribueront vraisemblablement à stabiliser ces secteurs à moyen terme mais à court terme, elles risquent d'engendrer une insécurité localisée et des déplacements internes.

Stratégie

Protection et solutions

En ce qui concerne le rapatriement des réfugiés congolais en RDC, la stratégie de protection principale consistera à établir un système de suivi des rapatriés en coopération avec une série de partenaires dont les pouvoirs publics, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et différentes ONG, locales ou internationales. Il sera ainsi possible de déterminer quels sont les obstacles au rapatriement et à la réintégration et d'y remédier.

L'UNHCR contribuera à la mise en place de dispositifs locaux de règlement des conflits dans les zones de retour. Le personnel de protection qualifié sera renforcé dans ces zones, afin d'accompagner les rapatriés dans leur processus de réinsertion. Il sera également nécessaire de disposer de solides effectifs de protection pour cerner et régler les problèmes auxquels les rapatriés se heurtent à leur retour, y compris les problèmes en rapport avec la violence sexuelle et sexiste.

L'UNHCR poursuivra ses efforts de renforcement des capacités auprès des institutions nationales compétentes pour les affaires de réfugiés, comme la Commission nationale interministérielle pour les réfugiés (CNR), le ministère de l'Intérieur et le ministère des Droits de l'Homme. Les principaux enjeux dans ce domaine sont la bonne connaissance des droits des réfugiés et des procédures d'asile, l'adoption d'une stratégie de réinsertion nationale en faveur des populations déplacées et la compréhension du principe du rapatriement des réfugiés dans la dignité et dans la sécurité. Le Haut Commissariat appuiera la conclusion et la mise en œuvre d'accords tripartites entre l'UNHCR, la RDC et les pays d'accueil des réfugiés congolais ou les pays d'origine des réfugiés accueillis en RDC, afin de définir les modalités des différentes opérations de rapatriement.

En étroite collaboration avec le Gouvernement, l'UNHCR s'attachera dans un premier temps à délivrer des documents d'identité aux réfugiés urbains, l'objectif à plus long terme étant de fournir des papiers à tous les réfugiés reconnus accueillis en RDC. Une opération de recensement doit avoir lieu à la fin de l'année 2005 pour déterminer le nombre de réfugiés angolais qui se sont spontanément installés dans le pays. Une fois en possession des résultats, l'UNHCR facilitera le rapatriement de ces réfugiés. Une campagne d'enregistrement a été entreprise auprès des 13 520 réfugiés soudanais qui vivent au nord-est de la RDC, afin d'identifier ceux d'entre eux qui souhaitent regagner leur pays d'origine.

L'UNHCR fera également profiter l'Équipe des Nations Unies dans le pays de ses compétences et de son expérience en matière d'aide aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire (PDI) et de mise en place de mécanismes adéquats, aptes à favoriser un retour dans la dignité et dans la sécurité. En ce qui concerne l'intervention concertée en faveur des PDI, l'UNHCR proposera en 2006 des activités

adaptées au contexte congolais et conformes aux orientations politiques générales dans le domaine de la protection, de la gestion et de la coordination des camps et des abris de secours.

Assistance

Le programme d'assistance en faveur des réfugiés accueillis en RDC sera toujours axé sur l'aide au rapatriement pour les Angolais, les Burundais, les Soudanais et les Rwandais, ainsi que sur le renforcement de l'autosuffisance, afin de favoriser l'intégration sur place des réfugiés qui décident de demeurer en RDC. Une assistance humanitaire essentielle sera prodiguée aux réfugiés soudanais et angolais logés dans des camps jusqu'à ce que des solutions durables aient été mises en place. Le programme visera également à diffuser des méthodes raisonnées de gestion des ressources naturelles et à réhabiliter les zones touchées par la présence d'une population réfugiée. Dans le cas des réfugiés urbains, l'UNHCR collaborera avec des ONG spécialisées travaillant en réseau afin de mener des interventions ciblées, utilisant le microcrédit, pour encourager l'autosuffisance.

Dans le cadre du programme de rapatriement facilité des Congolais réfugiés en République centrafricaine, en République du Congo, au Soudan et en République-Unie de Tanzanie, l'UNHCR interviendra dans trois grands secteurs. En premier lieu, le Haut Commissariat organisera des mouvements de retour transfrontaliers dans la sécurité et la dignité, notamment en distribuant des documents de rapatriement, en procédant à un dépistage médical, en assurant des transports par bateau et par camion et en distribuant des colis de rapatriement dans des centres d'accueil ouverts en RDC. Ensuite, un programme d'aide à la réintégration initiale, axé sur les communautés, permettra de répondre aux besoins immédiats, notamment pour les abris, l'accès aux services médicaux et éducatifs et les activités génératrices de revenus. Dans toutes ses interventions, l'UNHCR adoptera une démarche tenant compte des risques de conflits, en veillant à ce que les communautés locales soient prises en compte dans ces projets. L'objectif est de répondre aux besoins les plus pressants en matière de réinsertion et de réduire l'écart entre les secours humanitaires et l'aide au développement, en assurant une transition sans heurts. Enfin, la mise en œuvre des programmes relatifs au suivi des rapatriés et aux services communautaires

aidera à garantir les droits des rapatriés. Dans les zones orientales de la RDC, l'Organisation exécutera des projets spéciaux d'information-sensibilisation sur le VIH/SIDA, la violence sexuelle et sexiste et les dangers des mines : à cette fin, de petites pièces de théâtre seront montées dans les villages, de modestes subventions seront accordées aux communautés et des émissions de radio seront produites puis diffusées. À leur arrivée en RDC, les rapatriés ayant regagné le pays par leurs propres moyens pourront prétendre à la même aide que les autres rapatriés. L'UNHCR organisera des campagnes d'information massives pour communiquer aux réfugiés des informations neutres et objectives sur leurs régions d'origine et leur permettre de prendre une décision en connaissance de cause quant à leur éventuel rapatriement.

Les principaux partenariats noués avec des organisations du système des Nations Unies seront intensifiés au moyen de MOU et au travers d'une programmation conjointe. La coopération avec le PAM permettra de fournir des rations alimentaires aux réfugiés accueillis en RDC et aux rapatriés congolais. L'UNICEF, la FAO et le PNUD contribueront de manière déterminante à la viabilité des rapatriements en mettant en œuvre des projets complémentaires, axés sur le développement, dans les zones de retour.

Effet escompté

Quelque 123 300 réfugiés congolais devraient regagner la RDC au titre du programme de rapatriement librement consenti de l'UNHCR ou en se dirigeant spontanément vers des zones qui ne se prêtent pas encore, estime-t-on, à un mouvement de retour organisé. L'on escompte que ces rapatriements seront durables et qu'il n'y aura pas de phénomènes de déplacement secondaire. Environ 22 000 réfugiés angolais accueillis dans les provinces du Bandundu et du Bas-Congo, 10 000 réfugiés rwandais installés au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, 10 000 réfugiés soudanais hébergés dans la province Orientale et 5 000 réfugiés burundais devraient regagner leurs pays d'origine. Quelque 15 000 réfugiés angolais, qui ne peuvent ou ne veulent pas rentrer, s'intégreront sur place en RDC et deviendront autosuffisants.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

En 2006, les programmes de l'UNHCR seront exécutés par 338 personnes – à savoir 58 fonctionnaires internationaux, 262 collaborateurs congolais et 18 VNU ; l'opération de rapatriement et de réintégration en cours mobilisera une grande partie de ces effectifs. L'UNHCR conservera sa délégation de Kinshasa, qui sera appuyée par 19 bureaux extérieurs et une antenne sur le terrain. La structure de gestion sera développée avec souplesse, en fonction des besoins qui se feront jour dans les zones de retour. L'UNHCR honorera son engagement vis-à-vis de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et à ce titre, l'aidera à prodiguer une assistance aux PDI si des ressources supplémentaires sont mises à sa disposition.

Coordination

La CNR est le principal homologue de l'UNHCR au sein du Gouvernement de transition. Toutes les questions en rapport avec l'asile et le rapatriement des réfugiés sont gérées en étroite collaboration avec le bureau central de la CNR, situé à Kinshasa, et ses bureaux extérieurs implantés dans les provinces. L'UNHCR a également des consultations régulières avec une série de ministères, notamment le ministère de l'Intérieur, et avec différents hauts fonctionnaires du Gouvernement de transition.

L'UNHCR participera activement à tous les mécanismes de coordination de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, à l'échelon national ou local. Dans l'esprit de la mission intégrée des Nations Unies en RDC, l'UNHCR entretiendra des rapports de collaboration étroits avec le Coordonnateur des affaires humanitaires et Représentant spécial adjoint du Secrétaire général au sein de la MONUC. La coordination des activités humanitaires est assurée au sein du Groupe restreint de suivi humanitaire. L'UNHCR et le PNUD président conjointement le groupe de travail inter-institutions sur la réintégration, chargé de mettre au point une stratégie globale pour favoriser la réinsertion de tous les groupes bénéficiaires concernés, dont les réfugiés et les PDI de retour et les anciens combattants.

Les missions interorganisations d'évaluation des besoins procurent les données de base indispensables à la planification de l'aide humanitaire ; l'UNHCR a pris l'initiative de faciliter ce processus dans les provinces de l'Équateur, de Bandundu et du Bas-Congo. Tous les budgets de l'UNHCR sont intégrés au Plan d'action pour la RDC en 2006, qui remplacera la Procédure d'appel global. L'UNHCR appuiera sans réserve la mise en œuvre de l'Initiative sur les principes et les bonnes pratiques d'action humanitaire et du fonds commun multidonateurs pour la RDC, qui sera géré par le Coordonnateur des affaires humanitaires.

Bureaux

Kinshasa

Aba
Aru
Baraka
Bukavu
Bunia
Dongo
Dungu
Gemena
Goma
Kahemba
Kalemie
Kimpese
Kimvula
Libenge
Lubumbashi
Mbandaka
Moba
Pweto
Uvira

Partenaires

Organismes gouvernementaux

Commission nationale pour les réfugiés
Gouvernorat du Nord-Kivu
Ministère de l'Intérieur
Ministère des Droits de l'Homme

ONG

Action humanitaire Afrique
Actions et interventions pour le développement et l'encadrement social
Agence d'aide à la coopération technique et au développement (ACTED)

Association pour le développement social et la sauvegarde de l'environnement
Atlas Logistique
Caritas Katanga
Comité de développement intégré
Danish Church Aid
Encadrement des réfugiés urbains
Mine Action Group
Oxfam (Québec)
Regroupement des institutions du système de financement décentralisé du Congo
Search for Common Ground
Services de secours catholique
Solidarité des femmes de Fizi pour le bien-être familial

Autres

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
FAO
HCDH-ONU
PAM
PNUD
UNICEF

Budget (dollars E.-U.)			
Activités et services	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire¹	Total
Protection, suivi et coordination	6 850 443	22 650 729	29 501 172
Abris/autres infrastructures	157 660	7 000 000	7 157 660
Activités génératrices de revenus	110 000	1 000 000	1 110 000
Appui opérationnel aux partenaires	1 129 744	3 780 000	4 909 744
Assainissement	61 520	350 000	411 520
Assistance juridique	551 718	3 000 000	3 551 718
Besoins domestiques	319 348	1 000 000	1 319 348
Eau	26 000	2 000 000	2 026 000
Education	285 631	2 200 000	2 485 630
Production vivrière	36 106	600 000	636 106
Santé	414 000	3 500 000	3 914 000
Services communautaires	400 244	1 200 000	1 600 244
Sylviculture	73 526	200 000	273 526
Transport/logistique	1 917 753	6 000 000	7 917 753
Vivres	40 000	65 000	105 000
Total des opérations	12 373 692	54 545 729	66 919 421
Appui au programme	5 962 877	0	5 962 877
Total	18 336 569	54 545 729	72 882 298

¹ Les chiffres se réfèrent au programme supplémentaire de l'opération de rapatriement et de réintégration des réfugiés congolais (RDC).

Note: Le budget-programme supplémentaire n'inclut pas les dépenses d'appui, fixées à 7 pour cent soit 3 818 201 dollars E.-U., prélevées sur chaque contribution aux fins de remboursement des dépenses d'appui indirectes engagées par l'UNHCR (terrain et Siège).